L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI 1er JUIN.

SPECTACLES BALS, &c

COW BOYS! COW BOYS!
COW BOYS! COW BOYS!

Encouragés par l'immense succès de la représentation de Dimanche dernier où se pressaient plus de

6,000 Spectateurs,

Ils ont réussi, à la requête d'un grand nombre de citoyens, de donner une seconde représentation aux

FAIR GROUNDS,
SAMEDI 2 JUIN.

Toutes les mesures ont été prises pour que le programme puisse cette fois s'exécuter complètement.

Pour ajouter à l'attrait du spectacle, il y sera introduit un épisode très émouvant, auquel on n'aura jamais jusqu'à présent, assisté à la Nouvelle-Orléans.

Il consistera en une exhibition d'habileté extraordinaire par un

CAPEADOR

ou un

Vrai Torreador Espagnol,

agitant la "Muleta" ou drapeau rouge en face d'un taureau furieux qu'on a pu se procurer pour cette occasion exceptionnelle.

Le Capeador terrassera l'animal et le montera. Cet

Episode intéressant

et d'un caractère si émouvant aura lieu en face de la Grande Estrade.

La direction offre un prix de $50 à la personne qui parviendra à prendre au lasso, à renverser et à lier un taureau sauvage dans le plus court délai. C'est un concours qu'elle propose entre les amateurs de ce genre d'exercice et les Cow-Boys.

Tout amateur, écuyer, qui voudra payer $350 pour entrer en lice.

La direction ne se tiendra responsable d'aucun accident qui pourrait arriver.

Afin de donner à cette grande ville du Sud le spectacle de la merveilleuse habileté qu'entretient, comme cavaliers, les "Vaqueros" des Plaines, appelés "Cow-Boys," M. James Witter exécutera le tour incroyable de ramasser du sol, en face de la Grande Estrade, un chapeau, un caillou ou un dollar d'argent pendant que son cheval sera lancé au grand galop.

Le Capitaine Brady a pu se procurer, non sans peine, dix

Taureaux Sauvages.

Les portes s'ouvriront à midi.
Le spectacle commencera à 4 P. M. Musique par la "Stonewall Band" du Prof. Wunsch.

On dansera dans la Grande Salle.

PRIX D'ENTRÉE..........50 Cents.
1 juin—

Pavillon d'été de
FARANTA,
Coin des rues Bourbon et Orléans.
Débuts de Mlle CLARA BOYLE et de JAMES DALTON.
Entrée générale..........10 cents
15mai—

Fort Espagnol,
Saison de 1883

A partir du 1er mai, les trains partiront comme suit:
De la ville à 6:30 et 8 a. m. et ensuite toutes les heures jusqu'à 3 p. m., et alors toutes les 30 minutes. Le dernier train partira du Fort Espagnol à 10 heures 15 minutes p. m.
Le Dimanche—
De la ville à 6—7—8—9—10 A. M., puis toutes les demi heures jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Le dernier train partira du Fort Espagnol à 11 heures P. M.
L'Orchestre, sous la conduite du Prof. Wm. Borchert, commencera ses concerts quotidiens avec un personnel complet de vingt-cinq (25) artistes de premier ordre, le DIMANCHE, 6 mai à 5 P. M. et jouera toutes les après midi.
W. S. SAITER, Locataire et directeur général.
5 mai—

WEST-END
SAISON DE 1883,
Commençant---Mai, 1883.

Concerts du soir, par la Musique de West End,
Sous la direction de l'éminent artiste louisianais
Prof. G. D'AQUIN.
Engagement spécial du célèbre Cornettiste,
Signor A. LIBERATI,
Commençant le 15 mai et devant durer DEUX SEMAINES.

Trains de West-End. Heures de départ
Les trains du City Railroad partiront comme suit:
TOUS LES JOURS.

DE LA VILLE.	LE WEST-END.
7.......a. m.	8.......a. m.
8.......a. m.	9.......a. m.
9.......a. m.	10.......a. m.
10.......a. m.	11.......a. m.
11.......a. m.	12.......a. m.
12.......m.	1.......p. m.
1.......p. m.	2.......p. m.
2.......p. m.	3.15.......p. m.
3.......p. m.	3.45.......p. m.

et ensuite toutes les vingt minutes jusqu'à 10.......p. m. et 11.......p. m.

LES DIMANCHES.
Le premier train partira à 6 heures et demie du matin, et ensuite, comme ci-dessus toutes les heures jusqu'à 2 heures de l'après-midi; puis, tous les quarts d'heure jusqu'à dix heures un quart du soir.
On peut se procurer des trains extras à quelque moment que ce soit, en s'adressant au bureau de la Compagnie, No 102 rue du Canal.
Billets de famille et commutation [illegible] à prix réduits.
F. WINTZ, Surintendant.
6 mai—

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
2 avril—dim,mer,jeu.

Wheeler & Wilson
Silent No 8.
La machine le meilleur marché à acheter
PARCE QUE C'EST
La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger,
Celle qui fonctionne le mieux,
La plus durable,
—AUSSI—
Elle fait le travail le plus perfectionné.
A vendre Comptant ou à des conditions faciles.
WHEELER & WILSON M'F'G Co
106 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Demandez des listes de prix.
11 mai—3mDiMeJ

A. CAPITON,
TAILLEUR-FASHIONABLE,
9....Rue Carondelet, près Canal....9
VÊTEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Été viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour garçons faits sur commande à $20 et au-dessus de ce prix. 18 av—3m DiMeJ

GOMBO FEVI
AU NATUREL,
CONSERVÉ EN
BOITES DE FERBLANC,
—PAR—
G. W. Dunbar's Sons
Se vend chez tous les GROCERS.
ESSAYEZ en une BOITE pour faire UN BON GOMBO.
6mai—1mois—mar jeu dim

Placement de Fonds
BONS
Du St. Charles Street Railroad,
A VENDRE PAR LA
New Orleans National Bank
54 rue du Camp.
24av—3m

La Compagnie dite
TEXAS CONTINENTAL MEAT CO.,
Tue Bœufs, Moutons et Veaux et en transporte les viandes parfaitement préparées.
Elle aura en vente, à partir du 10 MAI, par charretées, des animaux entiers ou en quartiers, à son
ENTREPOT GÉNÉRAL,
No 9, rue Front, et au Marché Français.
A. F. HIGGS, Président et gérant-général de la Compagnie.—Victoria, Texas.
WM. FAGAN, agent-général à la Nlle-Orléans.
6mai—1m

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son.
17....RUE DE CHARTRES....
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
1juin—1m

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.
Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.
M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.
M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques. 8avril—au 22 oc

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.
Accords et réparations pleinement garantis.
J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désireraient disposer de leurs Pianos. 17sept—

LE KA-KAVA
Guérit la syphilis et toutes les maladies rebelles de la peau.
Pas de guérison. Pas de paiement.
Préparé à la Pharmacie de Angell, 153 et 154 rue Julia. En vente par tous les droguistes, prix du paquet: $2 50.
25 mai—1an—DMeJ

Le Stock le plus vaste au Sud, de voitures.
Fred. N. THAYER.
162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.
(Entr. pôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
18 mars 83—1

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR,
11 mars—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire.
97 RUE DECATUR,
Bureau au Premier.
Avances libérales sur consignations de coton sucre, mélasses et riz. 10
25 mars—1 an

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans
(Succursale à Paris.)
14janl—an—Dim. Mer. Vend

Tombes et Fours à vendre
DANS le cimetière St. Louis, rue Esplanade. Construction de TOMBES en marbre et en briques à des prix modérés: réparation de tombes à des prix également modiques; aussi à vendre, une tombe en granite à très bas prix.
S'adresser à FLORVILLE FOY, Rue des Remparts No 83
29mars—3m- Dim.Mer.Ven

Hôtels, Sources etc.

CRAWFORD'S:
Mexican Gulf Hotel, Pass Christian Mississippi.
Ce nouvel hôtel, d'une grande élégance, et où tout a été disposé pour le confort des familles, ouvrira pour la saison de 1883, SAMEDI, 16 juin. Il sera répondu immédiatement à toute demande de chambres faite par lettres ou par télégrammes.
M. J. CRAWFORD, administrateur.
18 mai—1 m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—3m

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.
LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément [illegible].
Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu [illegible]. 17 oct—

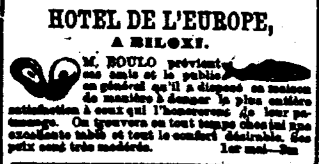
Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
158 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25 avril—3m

1848. 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.
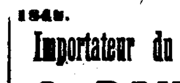

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, couverts et cuillers, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, couverts Alfénide, cruchons, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti être quadruple. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
Ré-argenture de tous objets. Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et change de verres de lunettes et pièces à prix excessivement réduits.
1 dc—64—DMarJ

COKE. COKE.
Villéré & Hébrard,
Encoignure Commune et Carondelet.
MARCHANDS en gros et en détail de charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel, ont l'honneur d'annoncer aux familles, restaurants et autres établissements se servant de COKE, qu'ils en ont constamment en maison un stock considérable qui leur permet de livrer dans le plus bref délai les ordres qu'on voudra bien leur confier.
24 mai—1mDMerV

Abel Dreyfous
—ET—
Félix J. Dreyfous,
NOTAIRES, ont transféré leur étude, Passage de la Bourse, 21. 22 avril—1 m. D J

Dr M. FOURQUETTE,
Médecin Chirurgien et Accoucheur de la Faculté de Médecine de Paris.
Résidence et office, 259 rue Royale, Entre St. Philippe et Ursulines.
Consultations de 8 heures à 10 heures du matin et 2 heures et 4 heures l'après-midi.
10mars—2m—Dim. Mar. Jeu.

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.
Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.
"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.
22 avril—3 m. mar. J. D.

Compagnie d'Assurances du Croissant,
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$500,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre les risques d'incendie.
W. R. LYMAN....Président.
CHAS. H. DOLSEN....Vice-Président.
CHAS. E. RICE....Secrétaire.

Directeurs
Samuel H. Kennedy, Victor Meyer, W. B. Conner, George W. Sentell, Alf. Moulton, Charles Newman, U. Marinoni, Lucien Deléry, Charles H. Dolsen, Reuben G. Bush, John Calder, S. C. Conion, W. A. Phelps, M. Gillis, Wm. R. Lyman, Paul E. Mortimer, Joseph Bowling, E. Hernsheim, Edward Nalle, J. J. Reiss, Louis Prados, Harry L. Flash, A. H. Seward, Sigmund Katz, N. D. Wallace, R. F. W. Bachman, Wm Garig, John D. Fisher, A. Rosenfeld, C. K. David.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
10avril82—1an v&s

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-huitième état annuel.
CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1882, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$261,970 34
Risques maritimes	27,992 33
Risques de rivières	18,567 02
Total des primes	$308,530 69
Moins primes non acquises	76,547 00
Primes nettes, 31 mai 1882	$231,983 69
Pertes payées	
Sur risques de feu....$53,902 09	
Sur risques maritimes. 7,711 66	
Sur risques de rivières. 7,993 08	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt.... 12,126 73	
Réassurances et primes remboursées.... 19,163 16	
	$111,036 16
	$120,947 53
Moins jugements payés sur toutes réclamations	19,436 76
Profit	$101,510 76
Compagnie possède l'actif suivant:	
Propriétés foncières	$252,676 17
1445 actions de la compagnie des Waterworks de la N-Orléans, 47.	67,734 50
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	66,235 67
Billets garantis par hypothèque et nantissement	151,761 27
Billets à recevoir	64,170 58
Primes en voie de collection	36,652 07
Actions d'assurance	1,650 00
Actions du Vallette Dry Dock Co.	10,409 0[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	1,680 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,339 00
Argent en caisse	51,543 34
	$705,187

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et en due forme des livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 12me jour de juin 1882.
JAMES FAHEY, notaire.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12me jour de juin 1882, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1882, payable le troisième LUNDI du mois de juillet.
DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE, M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ, D. FATJO, PAUL FOURCHY, EDWARD TONY, CHAS. LAFFITTE, JOHN GEDDES, D. A. CHAFFRAIX, W. TAYLOR.

L.S.L.

Prenez Avis!

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LA LOTERIE
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
DONNERA A LA Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 12 JUIN 1883,
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE F,
Sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......$150,000
UN GROS LOT DE......50,000
UN GROS LOT DE......20,000

2.279 Lots, montant en tout à **$522,500.**

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., MARDI, 12 JUIN 1883, Au bureau de la compagnie.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.... 7,500
2,279 Lots s'élevant à.......$522,500

CERTIFICAT
Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans ses avis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

Avis à tous les agents de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste. New York Exchange ou billets sur la Nouvelle-Orléans.
Enregistrez vos lettres contenant de l'argent en espèces par l'Express.
Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.
Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.

Andrew Hero, jr. vs. Meredith Campbell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7412.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 26 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cadix, Valence, Gravois et St David, et désignés comme lots Nos 17, 18 et 19, de l'îlet No 541, sur un plan fait par W. H. Williams, voyer, en date du 29 juin, 1867 et déposé pour référence à l'étude de Joseph Cohn, notaire en cette ville. Les dits lots se touchant et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur de Geo. P. Bowers, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, jr, notaire, le 14 janvier 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mai—24, 31, 7, 14, 21, 26

Alexander Morrison vs. Jas. H. Lynch
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7906—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 2 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Jas. H. Lynch dans l'affaire intitulée James Henry Lynch versus Morgan, Louisiana and Texas Railroad and Steamship Company, connue comme l'affaire No 8012 du Docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2mai—22 26 31 juin2

Lafayette Folger vs. E. C. Palmer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6123—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Pleasant, Harmony et Nayades, maintenant St-Charles, et formant l'encoignure des rues Prytania et Harmony, et mesurant soixante-dix pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade de cent cinquante pieds à la rue Harmony entre lignes parallèles, la dite portion de terre formant une partie de l'îlet numéro vingt-deux sur le plan original du faubourg Delassize et étant désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ci-devant notaire, le 21 avril 1862, acquis de Thomas M. Anderson par Edward C. Palmer, pardevant A. Hero jr, le 13 janvier 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
17mai—17 24 31—juin 7 14 19

Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Chas. G. Johnsen.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7829.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, St-Joseph et Foucher, désigné par le District No 301, et mesurant, au pied anglais, soixante-quatre pieds quatre pouces et demi de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de soixante-quatre pieds, un pouce, conformément à un plan dressé par D'Hemécourt, député voyer, le 11 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.
2° Trois certains lots de terre situés dans le susdit Premier District de cette ville, dans le susdit îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, St-Joseph et Foucher, désignés par les numéros trois, quatre et cinq, et mesurant chacun vingt-et-un pieds quatre pouces et un tiers de ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent trente-huit pieds six pouces quatre lignes, entre lignes parallèles, conformément au plan de H. Moellhausen, voyer, en date du 2 juin 1841 et annexé à un acte passé pardevant W. J. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le 15 juin 1841. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses et améliorations sur les quatre lots de terre consistent en l'entrepôt bien connu comme "Hemea Inspection Warehouse".
Etant la même propriété que le défendeur a achetée de James Byrnes, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, en date du vingt-sixième jour de mars 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—1,8,15,1 juin

Gustave Kohn vs. Joseph N. Magins.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8316—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal six cent trente [illegible] borné par les rues Clara, Arcadia, Milan et [illegible], désigné par le numéro cent dix-huit sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théo Guyol, notaire en cette ville, le 11me jour de mars 1868 et mesurant plus ou moins trois cents pieds de face sur chacune des quatre autres rues.
2° Et un autre certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal six cent trente neuf et borné par les rues Clara, Arcadia, Berlin et Valence Napoléon. Etant l'îlet de terre désigné par le numéro cent dix-neuf sur un plan ci-dessus désigné et mesurant plus ou moins trois cents pieds de face sur chacune des dites quatre rues.
Etant les mêmes propriétés que le défendeur a acquises du plaignant conformément à un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le [illegible] mai 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4mai—4, 11, 18, 25—1, 5 juin.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Chas Barrett Johnson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec les effets mobiliers qui y sont attachés et qui sont devenus immeubles par destination.
Un certain lot de terre situé dans l'ancienne Deuxième Municipalité, maintenant Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Foucher et St Joseph, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par John Brill, architecte, le 3 avril 1849 et déposé à l'étude de Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville; ledit lot de terre mesurant vingt-cinq pieds sept pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante douze pieds deux pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Ensemble avec cent actions du fonds d'hypothèque maintenant réduites à quatre-vingt-quatre actions du fonds d'hypothèque de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées, acquises par le défendeur de F. L. Beckhaus et Henry F. Beckhaus, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 juin 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre cents piastres, échéant le 1er décembre 1883 et renouvelable conformément à la Charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et au capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Mme Kelly, passé pardevant Adolphe Boudousquié, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans, le 23 juillet 1854, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—juin 1,8,15,19

Thos O'Neil vs. John Murray.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8348.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après désignée, à savoir:
Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bolivar, Poydras et Perdido, désignés comme lots numéros dix, onze et douze, sur un plan dressé par J. F. Braun, voyer, en date du 20 mai 1877, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Girardey, encanteur, et en outre désignés par les mêmes numéros sur un plan dressé par Louis H. Pilié, anciennement voyer de ville, en date du 8 décembre 1858, et déposé pour référence en l'étude de Octave Bouny, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun au pied américain, conformément au dit plan trente pieds un pouce et quatre lignes de face à la dite rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles.
Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire du demandeur, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 7 juillet 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8,15,22,29—5,9 juin

Mme Bridget Whalen, veuve de feu Patrick Redmond vs Mme Eliza Flanagan, femme séparée de corps et de biens de John H. Bohan.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7341.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Mire, St Louis et Tonti, désigné par le numéro vingt-neuf. Le dit lot forme l'encoignure des rues Conti et Tonti, et mesure vingt-sept pieds de face sur la rue Conti sur une profondeur et façade sur la rue Tonti de quatre-vingt-dix pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—23,29—juin 5,12,19,23

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF

Martha Churchill vs. H. C. Gordon.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 8179.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 12 juin 1883, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Les meubles et effets mobiliers, etc., contenus sur les lieux No 424 rue St. Charles, d'après un inventaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—

Mme Ottilie B. Hero vs. Mme Kate M. Shaw et Henry Shaw.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7977.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Pitt, General Taylor et Prytania, et forme l'encoignure des rues Prytania et Constantinople. La dite portion de terre mesure cent pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, et face à la rue Prytania. La dite portion de terre consiste en la totalité des lots numéros treize à dix-huit inclusivement sur un plan fait par H. C. Brown, voyer, et annexé pour référence à un acte passé pardevant William McC. Jones, notaire en cette ville, le huitième jour de février dix-huit cent soixante-neuf.
Acquis par la défenderesse, Mme Kate M. Shaw, de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 janvier 1874.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de sept billets tirés par la défenderesse, Mme Shaw, à son propre ordre et par elle endossés et contresignés par son mari, en date du 12 janvier 1874, et payables, respectivement, 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 120 mois après leurs dates et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque sur la dite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 janvier 1874, et le reste du prix de l'adjudication comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—23 30 juin 6 13 20 23

Alexander Hill vs J. B. & L. C. [illegible].
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8251.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Julia et Girod, étant la moitié la plus près du lot No 100 et du lot désigné No 98 sur un plan de Joseph Pilié, en date du 12 décembre 1821, annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire, le 19 juin 1829, la dite portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. La dite propriété porte le No 213 de la rue Julie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—13 20 juin 6 13 20 23

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs Ferd. Beer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7808.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certificat d'action de New Orleans Cotton Exchange, No 448, maintenant déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—juin 1 5 9

Michel Herber vs Robert Abbott.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6578.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 juin 1883 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Cette propriété connue comme la Planters Steam Cotton Press, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro quarante-quatre, [illegible] désignée par les numéros quatre à quatorze inclusivement et bornée par les rues Annunciation, Market, Richard, Constance et Tchoupitoulas, [illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

Henry Dick vs. John Walker, tuteur, et als.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6572.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes ou Dauphine, Royale ou Casacalvo, [illegible] ou Lesseps, et désignés par les numéros deux et trois sur le plan de [illegible], ingénieur civil, le 19 mars 1857, déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville.
Les dits lots mesurent chacun, au pied anglais, vingt-sept pieds onze pouces et trois lignes de face sur une profondeur de cent soixante-deux pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 12 19 26 juin 2 5

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Van Hanlen vs Dame M. E. Morton.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 2,863.—En vertu d'un alias writ de fi. fa. à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, devant mon entrepôt, 87 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1883, à onze heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles saisi sur un inventaire enlevé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
24 mai—24,30,2 juin

Wm G. Vincent vs J. Simon.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 2874.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, à mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, Deuxième District de cette ville, JEUDI, 7 juin 1883, à midi—
Un lot de marchandises conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable, 2me Cour de Cité.
29 mai—29—4 et 7 juin

Avis aux créanciers.

B. M. Bastian vs. ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9298—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de B. M. Bastian et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. W. Treagal, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23mai—23 27—1 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.
Andrew Downey vs. ses créanciers et les créanciers de Downey, Foucher & Co.
No 8584—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Ordre de Cour—
La cession de biens faite par le demandeur, Andrew Downey, individuellement et comme membre de la maison Downey, Foucher & Co., est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant M. James Fahey, notaire en cette ville, le LUNDI, 11 juin 1883, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du demandeur et élire un syndic. Que M. J. H. Ferguson soit nommé avocat des créanciers absents; que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1883.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mai— 23- 3ju

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.
R. H. Lewis vs ses créanciers.
No 9653 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Ordre de Cour—
Que la cession de la propriété du pétitionnaire soit acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est décrété qu'une réunion des dits créanciers sera convoquée devant John G. Eustis, notaire, pour le SAMEDI, 23me jour de juin 1883, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Que Thomas M. Rosier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre le pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1883.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24mai—3 23 juin

VENTES A L'ENCAN.
PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente péremptoire de deux propriétés situées rue Bienville Nos 166, 168 et 138.
PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 2 juin 1883, il sera vendu, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—les propriétés suivantes, savoir—
1° Un lot de terre compris dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Bienville, sur 65 pieds de profondeur—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
2° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Dauphine et Bourgogne, mesurant 36 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur—Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Voir les plans exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.
Actes de vente pardevant le notaire que désignera l'acquéreur au moment de la vente.
Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1883 seront assumées par les acquéreurs, en sus du prix de vente. 27 mai

Jolie résidence à la Baie St-Louis faisant face à la Baie, ancienne résidence du juge E. F. [illegible].
PAR JAS P GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juin 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—
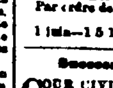
Une magnifique portion de terre située à la Baie St-Louis, Etat du Mississippi, mesurant environ 400 pieds de face à la Baie sur environ 40 arpents de profondeur, bornée d'un côté par la propriété de M. Michinard et de l'autre par celle de feu Amilcar Fortier. Ensemble les bâtisses et améliorations, consistant en une maison de deux grandes chambres ouvrant sur une grande galerie sur le devant, deux cabinets sur la galerie de derrière, de deux bâtisses faisant partie et communiquant à la maison principale et ayant chacune deux chambres, dont une sert de salle à manger et une grande galerie ou hangar sur tout le derrière de la maison, cuisine de deux pièces, deux bâtisses dans la cour, l'une de deux chambres et l'autre de trois chambres, écurie et remise, ainsi qu'une petite maison bien finie construite sur le devant de la propriété, ayant une chambre, deux puits d'eau potable excellente, arbres fruitiers et d'agrément, vignes Scuppernong &c., &c.
Voir le plan au bureau de l'encanteur.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22mai—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Ann Vairin.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8735—Division E—Attendu que Mme Mary Hoey femme de Edward Frichie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ann Vairin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1,5,10

Succession de Samuel M. Joyce.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8738—Division E Attendu que Mme Delia Joyce (née Quigly), a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel M. Joyce, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1 5 10

Succession de Félix Rieger.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7226.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Barbara Steglé veuve de Félix Rieger, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1,5,10

Succession de Hermann Extenstein.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7274—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha Extenstein, veuve de [illegible], exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1 5 10

Succession de Janet Stewart.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 8,736—Division D—Attendu que David Stewart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Janet Stewart, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1, 5, 10.

Succession de Henry Escarraguel
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8649—Division C—Attendu que Thomas Escarraguel a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Escarraguel décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 mai—23 27 1 juin

Succession de Robert McDowell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,341—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Charvoch, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 mai—23 27—1 juin

Succession de John Cockrem.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8629—Division A—Attendu que P. H. Wilts, administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Cockrem, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 mai—23, 27,—1 juin

Succession de Mary Bequié, alias Beckey.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8660—Division C—Attendu que P. S. Wilts, Administrateur Public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Bequié, alias Beckey, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 mai—23 27 juin 1

Succession de Karl Bruno Oertel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7759.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. F. Lavillebeuvre, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 mai—24,29—2juin

Succession de George J. Pusch.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8466.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en ont, pour lesquelles le compte présenté par Nelvil A. Pusch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 mai 24 29 2 juin

Succession de Mme Eliza Holley.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8626—Division —Attendu que Mme Eliza J Lilly, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Eliza Holley, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 mai—26,30, 3 juin

Succession de George Coats.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6913—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia O'Sullivan Coats, administratrice et tutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29mai—2 7 juin.

Succession de Karl Brodtman.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7889—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Brodtman, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 mai—24 29 2 juin

VENTES A L'ENCAN.
PAR H. STERN & CO

313 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
217 caisses souliers fins de Newark et
PAR H. STERN & CO Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 1er juin 1883, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 55 rue de Chartres, entre Douane et Bienville
313 caisses bottes, souliers et brodequins.
217 caisses souliers fins de Philadelphie. Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente.

PAR VINCENT & CO.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District—No 8170.
J. A. D'Hamicourt vs. ses créanciers.
PAR VINCENT & CO. Encanteurs—LUNDI, 11 juin 1883, à 10 30 A. M., au Magasin Rouge No 3, Marché Français, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8170, en date du 30 mai 1883, dans l'affaire de J. A. D'Hamicourt vs. ses créanciers—
Le stock entier de marchandises sèches, notions, bonneterie, articles de toilette, contenu dans le Magasin Rouge No 3, ainsi installations, comptoirs.
Egalement le droit d'occuper le dit magasin sans loyer, jusqu'au 31e jour d'octobre 1884, sujet aux conditions du bail passé le 23 septembre 1881 entre J. A. D'Hamicourt et Mme E. G. Lavis.
Le bail sera adjugé au plus fort enchérisseur. L'acquéreur du bail devra payer sur les lieux 25 0/0 du montant de son enchère.
1 juin—1,8,11

PAR B. ONORATO.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier et Troisième District.
Succession de Jean St-Martin.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 5701.
PAR B ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, le 16 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir—
1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C compris entre les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Perdido désigné par le numéro Trois sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, le 2me jour de février 1854, lequel plan porte le numéro vingt quatre dans le livre des plans numéro cinq, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt-six pieds entre lignes parallèles. Un autre lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet, et désigné comme lot numéro quatre, sur un plan de L. Bringier, voyer général, le 21 avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire, le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt et un pieds entre lignes parallèles au pied américain.
2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, étant formée par la totalité du lot numéro dix sept et d'une partie du lot numéro dix huit dans l'îlet numéro sept, qui est borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 23 décembre 1853 déposé en l'étude de O. de Armas notaire en cette ville dans son livre de plans numéro quatre. Laquelle portion de terre mesure trente quatre pieds sept pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.
3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], et désigné comme le lot No 23 sur un plan de Pilié et Murray du 23 avril 1870 et annexé pour référence à un acte pardevant E. Bouny, notaire, le 23 avril 1870 et mesure vingt neuf pieds [illegible] de face à la rue Rocheblave, [illegible] de profondeur sur la ligne du côté qui la divise [illegible].
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux lors de la vente.
12 mai—12 19 26 2 9 16 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Troisième District.
Succession de Thomas Howard.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 825[illegible].
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 16 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 20 mai 1883 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue London et les rues [illegible], Force et Nouvelle Orléans désignés sous les Nos 3 et 4 dans l'îlet No 34, mesurant chacun 26 pieds 1 pouce de face à l'Avenue London sur une profondeur de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes.
Termes et conditions—Cette vente à l'encan étant la seconde et la dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus fort dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront. [illegible] L'acquéreur assumera en plus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.
Acte de vente pardevant E. Bouny notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux lors de la vente.
1 juin—1 9 16

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner, salut:
Attendu que Mme Adolphine Leclerc, femme d'Achille Lafond, dûment autorisée par son mari, a acheté à une vente publique faite par Benedetto Onorato, encanteur pour la paroisse d'Orléans, le septième jour d'avril 1883 en vertu d'un ordre rendu par cette Cour, Henry L. Lazarus, juge, division E, portant la date du 23 février 1883, dans l'affaire intitulée Mme Charles Weisbaar, tutrice, contre Louis Weisbaar No 5733 du Docket de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'est adressée à cette Cour pour une monition ou avis, conformément aux sections 2370, 2372, et 2373 de la loi No 95, approuvée le 10 mars 1870, et contenue dans les Statuts Révisés de la Louisiane.
Avis est par le présent donné, à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
A ladite vente de la propriété ci-après décrite, Mme Adolphine Leclerc, femme d'Achille Lafond, est devenue l'acquéreur pour la somme de douze cent soixante-quinze dollars ($1275).
Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente de Benedetto Onorato, encanteur, de cette ville, agissant en sa qualité d'encanteur de cette paroisse, à Mme Adolphine Leclerc, femme d'Achille Lafond, passé pardevant Frédéric Adolph, notaire, le 10 mai 1883.
Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Dauphine, Bourbon et Orléans, et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue St-Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une profondeur de soixante pieds et commençant à cette profondeur, de vingt-neuf pieds ou plus, jusqu'à une profondeur de quatre-vingt-douze pieds, formant la profondeur totale dudit lot de terre.
Deux mots effacés et six mots entre les lignes. Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, 14 mai 1883.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge
(Signé) LOUIS A. RICHARDS, Député-greffier.
Pour copie conforme:
LOUIS A. RICHARDS, Député-greffier.
16 mai—16 23 30- 6 13 15 16 juin

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.
ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;
DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:
Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins, et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.
Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.
Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.
Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 4ème jour du mois d'avril 1883.
Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO, Sous-Secrétaire d'Etat.
6 av—3 1m—MeD

VENTES A L'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER

Placement d'Argent sûr et rémunérateur dans
Les deux magasins et maisons de résidence à trois étages en briques, Nos 224 et 226 rue Poydras, entre Baronne et Dryades,
EN FACE DU
MARCHÉ POYDRAS.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1883 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour le compte de propriétaires absents de la ville, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10 dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, Dryades, Lafayette et Baronne, mesurant 18 pieds 2 pouces 4 lignes de face rue Poydras sur 115 pieds 8 pouces, plus ou moins de profondeur.
Les améliorations comprennent la bâtisse à trois étages en briques, dont l'étage inférieur est occupé depuis nombre d'années par la Boulangerie du MARCHÉ POYDRAS, et l'étage supérieur est distribué comme maison de résidence. La propriété est maintenant louée $50 par mois payable mensuellement.
La propriété porte le numéro municipal 226 rue Poydras.
2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 9 dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, Dryades et Baronne, mesurant 18 pieds 2 pouces 4 lignes face rue Poydras, sur 113 pieds 4 pouces, plus ou moins de profondeur.
Les améliorations comprennent la bâtisse à trois étages en briques occupée comme magasin de meubles par M. J. E. Wright. Les étages supérieurs sont distribués pour résidence; attenant à la maison principale est une bâtisse à deux étages en briques ayant six chambres, lieux d'aisances, hydrant, citerne, etc. La propriété est louée avec un bail au taux de $30 par mois payable mensuellement, expirant en janvier 1884 et porte le numéro municipal 224 de la rue Poydras. Ces deux propriétés sont vendues avec une allée en commun mesurant 2 pieds 7 pouces face à la rue Poydras et qui les sépare. Le tout conformément à un plan de Arthur de Armas, en date du 27 mai 1883.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, payable en des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, [illegible]. Les acquéreurs devront garder les lieux assurés pour le montant requis par le vendeur [illegible] et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets, [illegible] taxes dues et exigibles en 1883 [illegible] d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs. 22 mai—

Succession de John B. Ludlow.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7605—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Clay Ludlow, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
31 mai—31 5 9 juin

Succession de J. Dickson Bruns.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8705—Division C. Attendu que H Dickson Bruns a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. Dickson Bruns décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 mai—30—3 8 juin

VERITABLE PURGATIF LEROY
En Liquide et en Pilules
Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc. dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.
Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre: Le Roy
Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS

SIROP & VIN DE DUSART
au Lacto-Phosphate de Chaux
Les lacto-phosphates de chaux conviennent particulièrement: aux Enfants pâles, Rachitiques, aux jeunes Filles qui se développent, aux Femmes délicates, aux Nourrices pour favoriser l'abondance et la richesse du lait, [illegible], aux Vieillards affaiblis, dans les Maladies de Poitrine, dans les Digestions laborieuses, dans l'Inappétence, dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des Forces, dans les Fractures, pour la reconstitution des os, dans la Cicatrisation des Plaies.
Dépôt chez tous Droguistes & Pharmaciens

Migraines.—Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt: 8, Rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

MALADIES DE POITRINE
Dans le plus grand nombre de cas GUÉRISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE PAR L'EMPLOI DE l'Elixir alimentaire Ducro
Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.
La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1858. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus
PUISSANTS FORTIFIANTS
pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc.
Exiger sur l'étiquette l'orthographe DUCRO, la mention des médailles: Argent Paris 1875, Or Campagne 1877 et le dessin de la marque de fabrique: un pélican.
Paris, 20, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

PHOSPHATE de FER de LERAS
Pharmacien, Docteur ès-sciences
Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.
Paris, 8, rue Vivienne et dans les principales pharmacies

CAPSULES au MATICO

de GRIMAULT & Cie, 8, rue Vivienne, Paris
Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.